

BULLETIN MUNICIPAL de GEVIGNEY-MERCEY

2025

www.gevigney-mercey.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons comme chaque année, le bulletin municipal annuel.

L'année 2024 aura permis de continuer la rénovation de notre patrimoine « **Rénovation du petit Patrimoine et des logements de la poste** » et de sécuriser notre village « **Mise en place de caméras de vidéo protection et d'un feu récompense** »

En 2025, notre rhizosphère sera en service, **terminant ainsi les travaux sur le réseau d'eaux usées** et un gros chantier aura lieu avec **la construction d'une chaufferie bois**.

Des compléments d'actualités sont disponibles toute l'année :

- sur votre téléphone **via panneau Pocket téléchargeable gratuitement**
- sur notre site internet www.gevigney-mercey.fr
- sur notre page Facebook www.facebook.com/GevigneyMercey

Bonne lecture,

Bonne et heureuse année à tous.

Le Conseil Municipal,

Le Maire

3, rue Montgillard - 70500 GEVIGNEY - MERCEY - Tel: 03.84.68.03.90

Adresse email : contact@gevigney-mercey.fr - Site internet : www.gevigney-mercey.fr

Secrétariat ouvert le Lundi de 15h à 17h30, le Mardi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

Réalisations 2024

Rénovation du petit patrimoine :

Un financement important nous a été accordé pour la rénovation de notre petit patrimoine, dans le cadre de l'appel à projets « patrimoine rural non protégé », auquel nous avons répondu.



Les travaux ont consisté en :

- La **restauration du lavoir** rue Charrière Peingey,
- Le nettoyage **de deux Croix et d'un puit**.
- La mise en valeur et la sécurisation du **Pont du Tram**

Les travaux ont été réalisés par des **entreprises locales** ⁽¹⁾.

Il restera à réaliser le cheminement menant au Pont du Tram dès les beaux jours pour que **vous puissiez le découvrir**.



60 % de subvention obtenue pour rénover notre petit patrimoine !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Rénovation du lavoir, des Croix, du Puit et du Pont du Tram	38 174 €	Préfecture (DETR)	11 452 €	17 052 €
		Conseil Départemental	9 670 €	



Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne

Entreprises ayant réalisé les travaux : Awignano (lavoir) - Pighetti TP (Stabilisé sur pont du Tram) - Atoutfer (rénovation des barrières) - SAS Pighetti (Nettoyage des Croix et du Puit)

Aménagement de sécurité et enfouissement des lignes aériennes rue du Faubourg :

Suite aux différentes réunions publiques organisées en 2023, la réfection des trottoirs de la rue du Faubourg a été demandée en plus des aménagements de sécurité.



Des relevés ont mis en évidence une vitesse moyenne de **82 km/h**, ainsi qu'un nombre important de véhicules (> **1500 véhicules par jour**).

La mise en place d'un « feu récompense » a été réalisé pour que la vitesse soit enfin respectée. Désormais en entrée d'agglomération la **vitesse moyenne est de 49 km/h**.

Pour compléter la sécurisation à l'entrée du village, un **cheminement piéton a été réalisé** pour relier la rue des Gravieres.

Il semblait judicieux de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens en même temps que les trottoirs pour **créer un ensemble cohérent et minimiser les coûts**.



53 % de subvention pour enfouir nos réseaux et sécuriser ce secteur !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Enfouissement du réseau d'électricité	80 905 €	SIED 70	48 543 €	32 362 €
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	24 433 €	SIED 70	4 810 €	19 623 €
Création d'un génie civil de télécommunication	6 239 €	Orange	2 012 €	4 227 €⁽¹⁾
Aménagement de sécurité, feu récompense et cheminement	40 118 €	Préfecture Conseil Départemental	27 513 €	12 605 €⁽²⁾

(1) Il faut ajouter la TVA dans le reste à charge car la commune ne la récupère pas sur ces réseaux

(2) Dont aménagement des espaces décoratif entre la chaussée et la trottoir qui seront réalisés début 2025



Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne

Entreprises ayant réalisé les travaux : EQUANS (enfouissement des réseaux) - Pighetti TP (Trottoir et cheminement) - Worldplas (Feu récompense) - Adapei pro (aménagement des espaces verts et minéraux)

Rénovation énergétique des logements de l'ancienne poste :



Dans la suite des travaux de rénovation de notre patrimoine, **un audit énergétique a mis en évidence des gains importants** à réaliser pour nos locataires.

Il nous restera à réaliser la rénovation énergétique des logements de Mercey pour **terminer la rénovation de l'ensemble de nos bâtiments.**

Les travaux réalisés par des entreprises locales ont consisté en :

- Le remplacement de **la toiture**
- L'isolation des murs **par l'extérieur.**
- Le remplacement **des menuiseries.**
- L'isolation **des planchers.**
- Le remplacement **de la véranda**
- La mise en place **d'une pompe à chaleur**



Ces travaux bénéficient d'aides importantes de l'Etat et du SIED 70 à hauteur de **80% de subvention !**

**Un gain énergétique de 58% est attendu
soit d'une classification énergétique F vers C.**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Isolation par l'extérieur, rénovation de la toiture et changement des menuiseries	116 889 €	Préfecture (DSIL)	42 534 €	32 798 €(*)
		SIED 70	50 947 €	

(*) La commune agissant comme un privé sur les logements, nous ne récupérons pas la TVA, la subvention est calculée sur le montant HT



Maitrise d'œuvre : Aucune, réalisée en interne

Entreprises retenues pour réaliser les travaux : Awignano (réfection du toit) - MIGNARD LEBRUN (menuiseries et véranda) - SAS Pighetti (Isolation extérieur) – HGE (électricité)

Mise en place d'un système de vidéoprotection :

Suite aux différentes réunions publiques organisées en 2023, votre **avis a été sollicité quant à la mise en place d'un système de vidéosurveillance**. Le projet a été validé en **grande majorité**.



Ce projet a émergé à la suite de plusieurs **problèmes d'incivilités** « dépôts sauvages de poubelle et dégradation de mobilier urbain.

Ces caméras seront également utiles en cas **d'accidents, de cambriolage, ou d'évènements plus graves** et seront situées principalement aux carrefours et en entrée d'agglomération.

Une partie des caméras sont désormais installées, suite à l'accord de notre déclaration en préfecture et de la gendarmerie.

Pour minimiser les coûts de fonctionnement, les caméras sont reliées en filaire ou par radio dans les zones où cela est techniquement possible.



Au vu des coûts plus importants que prévus et du manque de financement par l'état, notre demande de subvention a été reporté en 2025. Pour ne pas prendre un risque financier trop important, nous avons décidé d'engager seulement le reste à charge potentiel. **Soit un montant déjà engagé de 20 150 € HT.**

60 à 80% de subvention prévisionnelle.

Pour information ou rappel :

- Les caméras **ne filmeront pas à l'intérieur des maisons**, grâce à des procédés de masquage
- Le système satisfait à l'obligation de **sécurisation des données**
- La durée de conservation est d'un **mois**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Installation d'un système de vidéoprotection	77 534 €	Préfecture (DETR) Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD)	54 274 €	23 260 €

Entreprise ayant réalisé les travaux : EQUANS (terrassement) - Jet1oeil (mise en place des caméras et câblage)

Voirie :

L'étanchéité des chemins est la priorité, afin de les faire perdurer plusieurs années et ne pas déstructurer la chaussée.



Pour rappel :

La voirie communale représente une longueur importante à gérer sur notre territoire :

- **6,6 Km** de rues
- **12,1 Km** de chemins communaux
- **16,4 Km** de chemins ruraux

Aucun investissement de voirie **n'a été réalisé cette année**, hormis de l'entretien afin de pouvoir continuer à **investir dans des projets au cœur du village**. La voirie représente une dépense importante avec peu de subvention.

Voie ou rue	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Divers endroits de la commune	Bouchage de trous	3 280 €	Conseil Départemental	666 €	2 614 €

Entreprises ayant réalisé les travaux : STPI route (bouchage de trous) – Pighetti TP (réparation ponctuelle)

Installation de luminaire d'éclairage public :

Suite aux récentes constructions, **4 lampadaires** ont été installés rue Hatre Moulin et de la Grapotte.

Nous en avons profité pour installer 1 lampadaire rue du Moulin Gaudrey et 3 luminaires rue de Montureux **afin de combler des zones noires**.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Installation de lampadaire dans diverses rues	10 984 €	SIED 70	1 098 €	9 886 €

Entreprise ayant réalisé les travaux : EQUANS

À venir en 2025

Suite aux différentes réunions publiques organisées en 2023 et 2024, les échanges étaient riches et intéressants pour tous, chacun a pu **donner son avis**.

Vos avis ont été pris en compte, **vos idées seront étudiées à court, moyen ou long termes**.

Concernant vos demandes de 2023, les projets suivants ont été validés ou réalisés en 2024 :

- **Réalisé en 2024**

- ✚ Installation de caméras de vidéoprotection (fait en partie)
- ✚ Installation de candélabres Rue du Moulin Gaudrey, rue de la Grapotte et rue Hatre Moulin
- ✚ Revoir certains carrefours par l'implantation de STOP pour plus de sécurité
- ✚ Plantation d'arbustes en sortie de la rue de Montureux
- ✚ Enfouissement des réseaux aériens Rue du Faubourg et Rue de Jussey (début 2025)

- **En cours d'étude**

- ✚ Curage du fossé de déversoir d'orage à Mercey pour minimiser les inondations (devis validé)
- ✚ Rénovation de la façade de la Chapelle « Ancienne école » (devis validé)
- ✚ Remise en état du trottoir rue des Marronniers partie haute (à moyen termes lors d'un enfouissement des réseaux aériens)
- ✚ Aménagement de sécurité au niveau du pont de la Grande Rue
- ✚ Plantation d'un verger communal
- ✚ Crépis du bâtiment de la salle de la mairie (coté parking) (devis à valider sur budget 2025)
- ✚ Installation de bancs sur le parcours emprunté par les promeneurs dans différents secteurs
- ✚ Mise en valeur du village et de son patrimoine, par la création de panneaux touristiques et d'informations

Après échange, le Conseil Municipal décide **d'étudier en priorité les projets suivants pour 2025** :

- ✚ Aménagement d'une place au centre de Mercey vers le ruisseau (avec abris, table de pique-nique, agrès de sport ...)
- ✚ Création d'un passage piéton sécurisé pour se rendre rue de la Grande cote
- ✚ Revoir les marquages vers le carrefour des lotissements
- ✚ Déplacement des bennes à verre rue du Moulin Gaudrey suite à la création d'une chaufferie bois et aménager la place devant le garage auto
- ✚ Revoir implantation des éclairages public rue du Moulin Gaudrey, zone noire

Enfouissement des lignes aériennes et pose d'un feu récompense rue de Jussey :

Dans la continuité de la **mise en valeur et de la sécurisation de nos entrées d'agglomérations**, les réseaux seront enfouis et un feu récompense sera posé.



Ces travaux ont été anticipés, des gaines avaient été posées en 2022 lors des travaux d'assainissement afin de ne pas ré ouvrir la chaussée et le trottoir neuf.

L'enfouissement des réseaux a déjà obtenu un **accord de subvention**, les travaux devraient donc démarrer début 2025.

Des relevés ont mis en évidence une vitesse moyenne de **70 km/h**, ainsi qu'un nombre important de véhicules (**> 3500 véhicules par jour**) dans cette rue.

La mise en place d'un « **feu récompense** » semble donc nécessaire pour que la vitesse soit **enfin respectée**.



48 % de subvention pour enfouir nos réseaux!

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Enfouissement du réseau d'électricité	31 310 €	SIED 70	18 786 €	12 524 €
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	6 540 €	SIED 70	1 308 €	5 232 €
Création d'un génie civil de télécommunication	6 200 €	Orange	852 €	5 348 €⁽¹⁾
Pose d'un feu récompense et aménagement divers	21 081 €	Préfecture Conseil Départemental	13 321 €	7 760 €

(1) Il faut ajouter la TVA dans le reste à charge car la commune ne la récupère pas sur ces réseaux

Création d'une chaufferie bois :

Notre commune **ne pouvant pas réaliser un investissement aussi important**, nous avons demandé au Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) qui dispose de l'expérience requise, s'il pouvait réaliser une chaufferie sur notre commune.



Une étude de faisabilité avait été réalisée en 2023 et a démontré **l'intérêt économique** de réaliser une chaufferie bois.

Au vu de cette étude, **le SIED 70 a accepté** la réalisation de ce projet sur notre territoire. Un investissement d'environ **1 200 000 € HT** à la charge du **SIED 70** sera nécessaire.

La chaufferie permettra **d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux et l'ADAPEI**. Le SIED 70 ne souhaite pas étendre le raccordement aux particuliers pour le moment.

L'appel d'offre est lancé et les financements en cours d'obtention.



Aucun reste à charge pour notre commune, hormis la cession d'un terrain, ces travaux seront intégralement financés par le SIED 70.



Si les financeurs confirment les subventions demandées, le syndicat pourrait démarrer les travaux dans les mois à venir, pour une **exploitation de ces installations à l'hiver 2025**.

La commune deviendrait de fait un « client – usager » au même titre que tous les tiers raccordés au réseau.

Rénovation énergétique des logements de Mercey :

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans **une démarche pour la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement** notamment celles liées aux bâtiments communaux.



Afin de terminer la rénovation énergétique de nos bâtiments, un audit énergétique a été réalisé fin 2023 pour les logements de Mercey.

Ces logements coûtent actuellement assez cher aux locataires (chauffage au gaz en cuve).

L'audit énergétique préconise les travaux suivants :

- L'isolation des murs **par l'extérieur**.
- Le remplacement **des menuiseries**.
- L'isolation **des combles**.
- Mise en place **d'une VMC hygroréglable**
- Mise en place **de pompe à chaleur**



Un gain énergétique d'environ 35% est attendu soit d'une **classification énergétique D vers C**. Des subventions seront demandées dès que les financeurs ré ouvriront des crédits pour ce type d'opération afin de permettre la rénovation des logements.

Ces travaux pourraient bénéficier d'aides importantes de l'Etat et du SIED 70 à hauteur de 50 à 80% de subvention !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Rénovation énergétique des logements rue de la Grand Cote	140 000 €	Préfecture (DSIL)	42 000 €	70 000 €^(*)
		SIED 70	42 000 €	

(*) La commune agissant comme un privé sur les logements, nous ne récupérons pas la TVA, la subvention est calculée sur le montant HT

Assainissement

Démolition de la station d'épuration et création d'une rhizosphère :

Après la mise en conformité de nos réseaux d'eaux usées, le remplacement de notre station d'épuration devenue vétuste semblait nécessaire, au vu des frais annuels importants :

- ✚ 11 720 € d'électricité, contre 6 500 € en 2021
- ✚ 2 300 € d'entretien annuel des moteurs (moyenne sur 6 ans)



Il a été décidé de remplacer notre système de traitement par **une rhizosphère**.

La rhizosphère utilise un système de traitement des eaux usées basé sur **l'optimisation du cycle naturel d'épuration de l'eau** reposant sur le pouvoir filtrant des roseaux.

Elle ne nécessitera pas de pompe, juste quelques électrovannes et **donc peu d'électricité**.

Un prêt dont le remboursement annuel d'environ **6 400 € / an** sur 25 ans sera nécessaire. Celui-ci serait **couvert par les économies générées**.



Travaux réalisés sans augmentation de la taxe d'assainissement !

72 % de subvention obtenue !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Etude et loi sur l'eau	9 250 €	Agence de l'eau	284 049 €	216 467 €
Création d'une rhizosphère	760 775 € ⁽¹⁾	Préfecture (DETR)	154 005 €	
		Conseil Départemental	115 504 €	
TOTAL	770 025 €		553 558 €	



Nous vous rappelons que vous disposez jusqu'au **1^{er} janvier 2025** pour **procéder au raccordement de vos eaux usées**, pour les habitations sur Gevigney. Pour les habitations sur Mercey et les lotissements, vous disposiez jusqu'au **1^{er} novembre 2023**.

Si vos travaux ne sont pas encore terminés, après mise en demeure, vous disposerez de 12 mois supplémentaires **avant majoration de 100% de votre taxe d'assainissement**. « La majoration pouvant être fixée jusqu'à 400% ».

Pour rappel :

- **Les eaux usées** (WC, machine à laver, cuisine, salle de bain, ...) devront être collectées ensemble. Si vous avez un **prétraitement** (fosse septique, fosse toutes eaux, ...), il devra être déconnecté.
- **Les eaux pluviales** (toitures, cour, ...) devront être, soit infiltrées, soit rejetées dans le réseau existant avant travaux devenu réseau d'eau pluvial.

POUR BIEN SE RACCORDER :

Une règle : bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.

De la qualité de vos raccordements dépend à la fois votre confort et l'efficacité de tout le système de récupération et de traitement des eaux résiduaires.

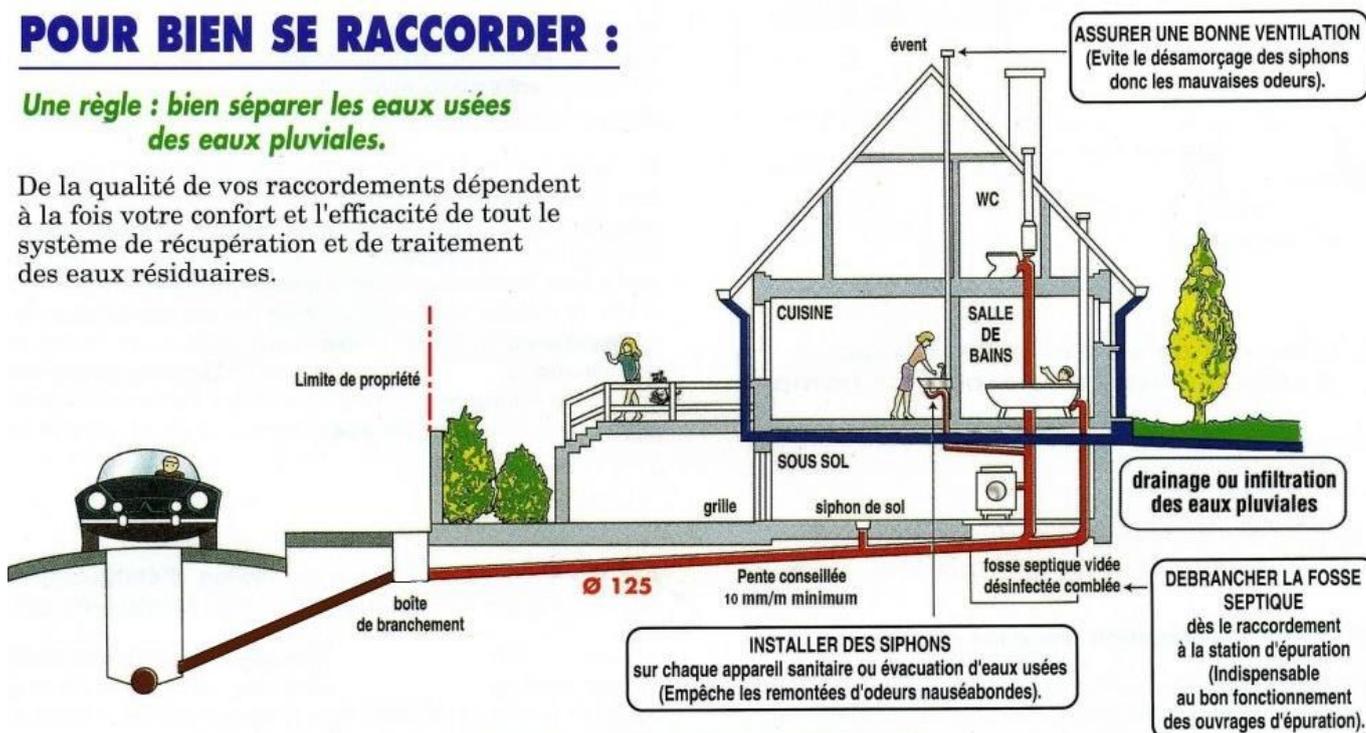


Schéma de principe à adapter au cas par cas.

Attention, il conviendra de se raccorder directement sur le tuyau Ø160 mis en place en sortie du regard de branchement, **le tabouret ne doit pas être percé**, cela risquant de créer une fuite d'eau parasite au niveau du percement et donc une non-conformité de l'installation.

Une fois les travaux effectués, **il est impératif de nous en informer**, pour que nous puissions faire réaliser les contrôles nécessaires **en vue de l'obtention d'un rapport de conformité**. Le 1^{er} contrôle sera financé par la commune et réalisé par l'entreprise BC2I (09.60.37.26.75) de COLOMBE-LES-VESOUL. La contre-visite sera à la charge du propriétaire.



Syndicat des eaux

Le syndicat des Eaux de Gevigney, qui dessert les communes de **Gevigney-Mercey, Lambrey et Aboncourt-Gésincourt**, continue à **préserver notre ressource en eau**.



Le syndicat des eaux dispose de **25,5 kilomètres de canalisation** et compte 457 abonnés pour un volume annuel facturé d'environ 54 000 m³.

6,3 kilomètres de canalisation⁽¹⁾ ont déjà été renouvelées de 2015 à 2023 soit 25 % du réseau supprimant ainsi de nombreuses fuites et **580 mètres sont en cours de renouvellement** à Lambrey.

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge du syndicat
Renouvellement d'une conduite d'eau potable Rue de la Margelle et Charmois à LAMBREY	183 079 €	Agence de l'eau (50%) Préfecture (DETR) (25%) Soit un total de 75% de subvention	137 309 €	45 770 €⁽²⁾

(1) Investissement total depuis 2014 de 1 301 470 € avec un reste à charge de 527 630 €, financé en partie par 250 000€ d'emprunt.

(2) Travaux réalisés sans emprunt

Attention, l'Agence de l'eau fait évoluer son système de taxation dès 2025. Les anciennes taxes sont supprimées au profit d'une **taxe sur la performance des réseaux** afin de pénaliser les communes dont les fuites sont importantes. La taxe variera de **20 à 100% à partir de 2026**, pour 2025, la performance optimale a été retenu soit **20% de la taxe maximum autorisée**.

Tarif TTC par Année	2015	2023	2024	2025
Part fixe	86,71 €	96,77 €	99,42 €	100,69 €
Part variable par m ³ d'eau utilisé	2,39 €	2,35 €	2,42 €	2,44 €
Taxe diverses	0,42 €	0,39 €	0,40 €	0,46 €
Soit au m³ pour 120 m³ par an⁽³⁾	3,54 €	3,55 €	3,64 €	3,75 €

(3) Malgré les augmentations contractuelles des tarifs de Gaz et Eaux, grâce aux investissements réalisés, le syndicat avait pu diminuer ces tarifs jusqu'en 2023 pour stabiliser les tarifs aux consommateurs.

Les investissements réalisés ont permis une stabilisation des tarifs de 2015 à 2023.

Ils permettront de ne pas être trop pénalisé sur les nouvelles taxes !

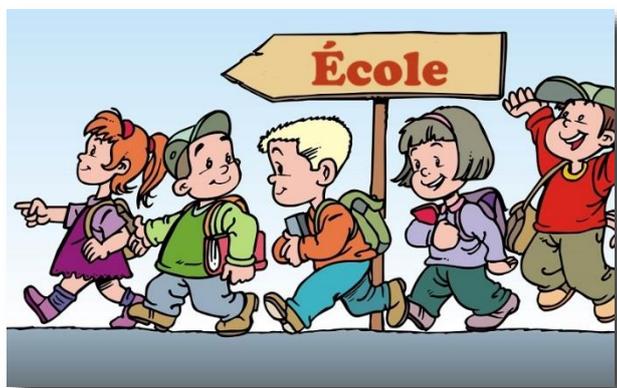
Le syndicat souhaiterait pouvoir sortir des habitations le compteur **dans un regard en limite de propriété** afin de simplifier l'accès parfois difficile à ceux-ci.

Si vous réalisez des travaux chez vous, **après demande préalable**, sur présentation d'un devis validé de notre part, nous **prenons en charge le regard compteur et le renouvellement** du tuyau « si celui-ci est trop ancien » jusqu'au compteur existant, ainsi que la gaine bleu Ø90 (**hors tranchée à votre charge**)



Syndicat des 7 lieues

Notre commune adhère au **Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique des 7 lieues (SMRP)**. Les enfants de notre commune se rendent donc à l'école située **sur la commune d'Aboncourt-Gesincourt**.



Le syndicat regroupe les communes suivantes :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- AUGICOURT
- CHARGEY-LES-PORT
- FOUCHECOURT
- GEVIGNEY-MERCEY
- LAMBREY
- PURGEROT

Depuis septembre 2020, notre école compte **une classe supplémentaire**. Mais depuis nous sommes en constante diminution, passant d'une moyenne de **150 à 139 enfants scolarisés**.

Alors que les conditions d'enseignement avec en moyenne 19 enfants par classe sont idéales, notre crainte est la fermeture d'une classe. **Il est d'ailleurs regrettable que les enfants des 7 villages ne soient pas tous scolarisés à Aboncourt-Gesincourt.**

Quelques informations :

Président du syndicat : Mickaël VITEAUX, Conseiller Municipal de Gevigney-Mercey

Vice-Présidente : Sophie LARUE BOLIS, Maire de Aboncourt-Gesincourt

Le SMRP c'est surtout :

- **139 enfants** de la maternelle au CM2
- **7 classes**
- 21 enfants par classe
- 3 Agents Territoriaux Spécialisés (ATSEM)
- 2 agents de service
- 1 secrétaire

Mais aussi à l'école :

- **7 professeurs** des écoles
- 3 agents au périscolaire
- 3 Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)

Au sein de l'école, il y a une bibliothèque ouverte durant les périodes scolaires de **14h à 16h**. **La permanence est effectuée par des bénévoles du village.**

Périscolaire :

L'école bénéficie d'un service périscolaire géré par la communauté de communes.

 03.84.68.70.46



Horaires d'ouverture :

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Matin de **7h à 8h40**
Midi de **11h40 à 13h40**
Soir de **16h40 à 19h**

Vacances scolaires de **7h à 18h30**

Le midi, les enfants bénéficient **d'un repas de qualité** conçu et pris dans les locaux de **la Ferme Auberge La Ludore**.



Tarifs communaux 2025

Location des salles communales :

La salle des Schnans est louée avec **10 tables et 40 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle des Schnans	Unité	Période	Tarif
Cautions			50 €
Forfait ménage ⁽¹⁾			30 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	30 €
		Week-end	50 €
Pour les jeunes jusqu'à 20 ans inclus et les associations du village	Forfait	Jour	Gratuit
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €
Pour les associations ou les entreprises extérieures	52 demi-journées	An	200 €

La salle de la Mairie est louée avec **cuisine équipée d'un four, frigo, congélateur, vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle de la Mairie	Unité	Période	Tarif
Cautions			150 €
Forfait ménage ⁽¹⁾			40 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	60 €
		Week-end	100 €
Pour les associations du village	Forfait	Réunion	Gratuit
		Repas	Gratuit 2 fois par an
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m ²	30 ans	60 €
		50 ans	90 €

Sachant qu'une concession simple mesure 2 m² et un caveau mesure 1 m²

Columbarium	1 case de 3 ou 4 urnes	30 ans	500 €
		50 ans	750 €

La gravure reste à la charge de la famille

Jardin du souvenir	Emplacement pour 1 plaque	30 ans	30 €
	Taxe de dispersion	50 ans	Gratuit

Les plaques restent à la charge de la famille mais le modèle sera fourni par la commune

Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	Annuelle	90 €
Par m ³ d'eau utilisé	m ³	Annuelle	3,00 €

Location de la salle de convivialité à GEVIGNEY-MERCEY :

Les salles sont louées avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle de convivialité				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	450 €	550 €	250 €	400 €
Vaisselle	20 € pour 50 couverts 40 € de 51 à 100 couverts 60 € de 101 à 150 couverts 80 € de 151 couverts à 200 couverts			
Percolateur et Tasses	10 € / location si pas de location vaisselle			
Ménage	50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Location de la salle des belles fontaines à COMBEAUFONTAINE :

Salle des belles fontaines				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	350 €	500 €	250 €	400 €
Week End	600 €	900 €	500 €	600 €
Podium	5 € / m ²			
Parquet de danse	3 € / m ²			
Percolateur	10 € / location			
Sono	50 € pour locataire CCHVS – 100 € pour locataire extérieur			
Ménage	50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Matériel manquant ou détérioré : Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix d'achat.

Caution : Un chèque de caution égal à la valeur de la location sera demandé à la signature du contrat de location.

Ordures Ménagères : Tarifs des sacs pré payés rouges selon la délibération de la CCHVS prise chaque année.

Point financier

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des travaux réalisés depuis 10 ans.

Année	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
2014 à ce jour	Enfouissement ou renforcement des réseaux aériens	869 271 €	Préfecture	688 414 €	202 681 €
	Voirie « chaussée et bordure »	327 563 €		76 434 €	252 162 €
	Aménagement de sécurité « Chicane, dos d'âne, feu récompense... »	131 986 €		87 360 €	45 042 €
	Travaux sur notre patrimoine « Petit patrimoine, logements, installation caméra ... »	124 517 €	Conseil	52 215 €	75 430 € ⁽²⁾
	Viabilisation de parcelles	76 589 €	Départemental	48 921 €	29 251 €
	Optimisation et extension de l'installation d'éclairage public	73 420 €		46 142 €	27 509 €
2015	Réalisation d'un chemin piéton entre Gevigney et Mercey	54 988 €	SIED 70	26 765 €	28 397 €
2017	Réhabilitation de l'école primaire et déplacement de la mairie	67 961 €	Conseil Régional	41 622 €	26 554 €
2017 à 2018	Aménagement des abords de la mairie (démolition, cours et parking)	134 788 €	Jeunesse et sport	71 404 €	63 808 €
2019	Création de 2 logements vers la mairie et rénovation énergétique	120 676 €	Parlementaire	68 522 €	64 971 € ⁽²⁾
2020	Aménagement de la rue du Poisset	107 996 €		56 378 €	33 902 €
2021 à 2023	Démolition de l'ancienne mairie et création de la place des Schnans	90 785 €	Europe (Leader)	57 933 €	33 138 €
2022 à 2023	Rénovation énergétique de la salle des Schnans et de la mairie	126 867 €	Orange	99 707 €	27 560 €
2023	Aménagement de la zone de loisirs et création d'équipements sportifs	151 813 €		121 344 €	30 947 €
2024	Rénovation énergétique des logements de la poste	116 889 €		93 511 €	32 798 € ⁽²⁾
Total		2 558 107 €		1 627 502 €	974 149 €

(1) La TVA non récupérée est inclus dans le reste à charge car la commune ne la récupère pas sur l'enfouissement des réseaux de télécommunication

(2) La commune ne peut pas récupérer la TVA sur les logements communaux, le montant est donc TTC.

Ces travaux ont nécessité la réalisation de 3 emprunts pour 345 000 € en remplacement d'un emprunt qui se terminait. **Les emprunts n'ont donc pas alourdi le budget de la commune qui reste stable.**

64 % de subvention obtenue en moyenne !

Aucune augmentation des taux d'impôts n'a été réalisé depuis 2014 !

Vos impôts et les recettes de la commune évoluent malgré tout chaque année à la hausse, puisque **l'état revalorise les bases d'impositions tous les ans.**

Impôts et emprunts

Emprunts – Budget communal :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2025
1	2020	15 ans	2035	Aménagement rue du Poiset et enfouissement	0,70 %	150 000 €	10 543 €	111 526 €
2	2017	15 ans	2032	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 119 €	61 311 €
3	2019	12 ans	2031	Logements communaux, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579 € ⁽¹⁾	43 926 €
4	2021	10 ans	2031	Achat parcelle ZD 6 et 7	0,98 %	61 000 €	598 € ⁽²⁾	61 000 €
5	2011	20 ans	2030	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 759 €	62 371 €
6	2020	10 ans	2030	Achat parcelle ZD 40 et 49	0,82 %	50 000 €	244 € ⁽²⁾	29 740 €
7	2001	28 ans	2029	Logements communaux Mercey	Révisable tous les ans	74 021 €	3 177 € ⁽¹⁾	14 193 €
8	2010	15 ans	2025	Lotissement "les chenevières"	3,74 %	100 000 €	8 741 €	4 310 €
Total						800 021 €	50 760 €	388 377 €

(1) Le remboursement est intégralement couvert par le prix des loyers

(2) Il s'agit de prêt relais pour l'achat de terrain à bâtir. Des remboursements anticipés, sans frais, seront réalisés au fur et à mesure de la vente des terrains. En attendant, seuls les intérêts sont dus par la commune.

Emprunts – Budget assainissement :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt ⁽³⁾	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2025
1	2020	25 ans	2045	Mise en séparatif des réseaux	0,78 %	600 000 €	26 432 €	517 259 €
2	2025	25 ans	2050	Création d'une rhizosphère		100 000€	Sera souscrit début 2025	100 000 €

(3) Les emprunts sont **intégralement financés** par la taxe d'assainissement, il **n'impacte donc pas les investissements de la commune.**

Impôts communaux :

Taxe	Taux 2023	Taux 2024	Base d'imposition ⁽²⁾	Produit correspondant
Habitation (TH)	11,12 %	11,12 %	45 585	4 871 € ⁽¹⁾
Foncier bâti (TF)	34,15 %	34,15 %	626 141	223 102 €
Foncier non bâti (TFNB)	15,63 %	15,63 %	125 146	20 413 €
Allocations compensatrices	-	-	-	58 137 €
Cotisation Foncière des Entreprises ⁽³⁾	Produit figé à vie			64 890 €
Contribution à l'état	FNGIR + 46% du produit du Foncier suite à la réforme de la TH			168 305 €
Total				203 108 €

(1) Désormais seules les résidences secondaires sont soumises à la taxe d'habitation

(2) Les valeurs locatives ont cependant **augmenté de 3,90%, ces valeurs étant fixées par l'état et non par la commune.**

(3) **Malgré l'augmentation d'emploi**, la commune perçoit de la communauté de communes un montant figé depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les recettes restent stables et les dépenses maîtrisées

Informations Communales



Le kiosque de la place des Schnans désormais terminé.

Une **magnifique girouette** est venue recouvrir la pointe du kiosque.

Nous tenons une nouvelle fois à **remercier Raphaël GOUJON**, notre employé communal pour ce **travail remarquable**.

La commune dispose de 5 parcelles à bâtir :

- ✚ **2 parcelles** d'environ 1 200 m² **sur Mercey**
- ✚ **3 parcelles** d'environ 1 650 m² **sur Gevigney**

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour plus de renseignements.

Le prix de vente est de 20 € TTC / m²



Le reboisement des bois situés le long de la route de Bougey a commencé en 2016. La dernière partie de **2,34 hectares est désormais reboisée**.

Nous avons également fait **l'acquisition d'un bois** voisin d'une surface de **19 ares**.

De violentes inondations se sont produites **le 10 juillet et le 8 octobre**.

Nous n'avons pas connu d'inondation de **cette ampleur depuis au moins 60 ans**.

Nous vous rappelons que vous **devez entretenir les berges** des cours d'eau qui bordent votre propriété afin de ne pas aggraver ces inondations exceptionnelles.



La cérémonie annuelle des vœux aux habitants, se déroulera à la Salle de la Mairie le :

Vendredi 10 janvier 2025 à 18 h

Tous les Schnans sont conviés à ce moment de partage et de convivialité.

Etat Civil – 2024

Naissances



Elliott LACOMBE
Louka CONFLAND
Tiago ROBERT
Dilara ULU
Alice LEVERT
Alessia BONY

Mariage



6 Juillet
6 Juillet
3 Août

Elise VERNIER et Christopher LEVERT
Valérie MAILLARBAUX et Claude LEVRET
Cindy RACLOT et Frédéric BERTEAUX

Deuils



26 Janvier
25 Mars
14 Octobre
10 Décembre

Jeannine CHEMINADE épouse MOUGENOT
Bernard GOUDOT
Gilbert DENIS
Jean Marie PISTOLET

La vie du village

Vide grenier du 1^{er} mai :



La traditionnelle brocante organisée par l'Association sportive et culturelle a réuni cette année plus de 60 exposants et **de nombreux visiteurs avec le beau temps.**

Le repas et les différentes animations **ont été une réussite.**



Repas et jeux du 14 juillet :



Le traditionnel repas du 14 juillet organisé par le Comité des Fêtes a réuni **plus de 160 personnes.**

Le jeu de quilles ouvert à tous les habitants a **connu un vif succès.** De nombreux lots à dépenser dans **nos commerces de proximités ont été distribués.**



Jambon à la broche :



Comme tous les 1ers dimanches de septembre, le traditionnel **jambon à la broche** a été organisé par le Comité des Fêtes.

170 personnes sont venues avec le beau temps se régaler.

Halloween :

Les Sorcières, Sorciers et Vampires sont venus vous rendre visite pour Halloween.

Aviez-vous préparé des bonbons ou vous ont-ils jeté un sort ?



Concours de belote :



60 joueurs sont venus s'affronter dans une ambiance conviviale au concours de belote organisé par l'Amicale des Pêcheurs. Le concours a été suivi d'un bon repas préparé par le restaurant « **Félicie** ».

Tous les joueurs sont **repartis avec un lot**. La gagnante du concours est Mme Sylviane ROUSSELOT.

Repas des aînés :

Le repas des aînés offert par la commune pour les **personnes de 72 ans et plus** a réuni une cinquantaine de personnes, toutes ravies de partager un moment de convivialité.

Ce repas préparé par "La Fine Bouche" et par la **Boulangerie « Bardet »** a été servi par les **bénévoles de la Commission d'Action Sociale**.



Noël des enfants :



26 enfants étaient présents au Noël organisé par l'AJGM en collaboration avec la commune afin d'offrir à chaque enfant un moment festif lors **d'un spectacle Walt Disney avec le passage du Père Noël**.

Des cadeaux leurs ont été remis accompagnés de chocolat chaud et de bonne crêpes

Club de la Joie :

Les adhérents du Club de la Joie « Générations Mouvement » ont participé à **un voyage en Andorre**. Souvenirs et images exceptionnels.

Une cinquantaine de personnes ont pu profiter d'un excellent séjour et participer à des visites pittoresques. **Ces moments ont été très appréciés de tous.**



Animations 2024

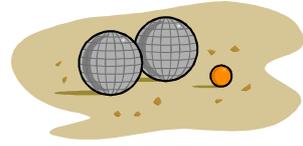
La Boule Campagnarde :

Président du club :

Monsieur Albert RACLOT
3, rue de la Maladière
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.21.40

 06.32.81.81.19



Rendez-vous tous les mercredis et dimanches après-midi « Ouvert à tous », au boulodrome en hiver et sur les terrains au stade en été, pour venir vous entraîner.



Cette année une équipe de Gevigney s'est qualifiée pour **le championnat de France doublette masculine**. Félicitations à eux.

Comme chaque année, 3 jours de pétanque consécutifs ont été organisés fin juillet. **Ce fut un franc succès grâce à une belle météo.**

Jonathan GUERREIRO et Philippe DAVID ont été qualifiés pour le championnat de France

En 2024, le club compte environ **70 licenciés**, les dates des concours et championnat 2025 ne sont pas encore connus mais :

-  Un gros championnat aura lieu **le 22 et 23 mars 2025**
-  **7 à 8 concours officiels** sont programmés

Pour plus d'information, contacter le Président.

L'Amicale des Pêcheurs :

Président :

Monsieur Jean PILLOT
8, rue de la Croix de Baulay
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.68.08.78



-  L'assemblée générale avec renouvellement du bureau est prévue en février 2025.
Toutes les personnes bénévoles sont les bienvenues.

Association des Jeunes de Gevigney et Mercey :

Présidente : **Madame Delphine MUSSOT**
3, rue de la Grapotte
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 06.89.37.12.60



Club de la Joie :

Président : **Monsieur Pascal CALLY**
 06.47.95.94.13

Trésorière : **Madame Patricia GUICHARD**
 06.85.69.39.18



Rendez-vous tous les mardis après-midi dès 13h45 à 17h45, dans la salle des Schnans de Gevigney, pour se retrouver, jouer aux cartes (belote et tarot), à des jeux de société (scrabble, triomino, rummikub ou autres) et venir partager un bon goûter.

Rendez-vous les vendredis après-midi à la demande, de 13h30 à 16h30, pour des activités manuelles (tricot, broderie, décoration ...).

Toute personne intéressée est la bienvenue, même si elle ne peut pas se libérer régulièrement.

-  **Des grands goûters** sont organisés une fois par trimestre.
-  **L'assemblée générale est prévue le 14 janvier 2025** suivie d'un repas Comtois.

Pour plus d'information, contacter le Président.

Association sportive et culturelle :

Présidente : **Madame Marie-France SIMONIN**
49, Grande rue
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.68.01.63



Rendez-vous tous les mardis de 19 h à 20 h, jusqu'en juin 2025 au gymnase de Jussey, pour pratiquer en groupe la gymnastique volontaire.

Comité des fêtes :

Président : **Monsieur Dominique RACLOT**
2, rue de Montureux
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 06.33.30.51.27



Agenda des manifestations 2025

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Samedi 18 Janvier	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Club de la Joie
Samedi 8 Mars	14 h 30	Carnaval des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Mi-février	14 h	Après-midi jeux	Salle de la Mairie	Association sportive et culturelle
14 au 16 Mars	14 h à 17 h	Opération « J'aime la nature propre »	Village	Fédération Nationale des Chasseurs
Mercredi 26 Mars	12 h	Repas « Grenouilles »	« O Complexe » à Francourt	Club de la Joie
Lundi 21 Avril	10 h 30	Chasse aux œufs de Pâques	Stade	Association des jeunes
Du 26 Avril au 1 ^{er} Mai	Journée	Voyage	Croatie	Club de la Joie
Judi 1 ^{er} Mai	Journée	Vide grenier	Eprettes	Association sportive et culturelle
Vendredi 27 Juin	12 h	Repas et Cabaret	« La Gabiotte » à Fougerolles	Club de la Joie
Lundi 14 Juillet	12 h	Repas	Parking de la mairie	Comité des Fêtes
Lundi 14 Juillet	15 h à 18 h	Jeux de village	Eglise	Commune
Dimanche 7 Septembre	12 h	Jambon à la Broche	Parking de la mairie	Comité des Fêtes
Samedi 1 Novembre	14 h 30	Halloween	Village	Association des jeunes
Samedi 15 Novembre	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Amicale des Pêcheurs
Judi 20 Novembre	19 h	Soirée Beaujolais	Salle de la mairie	Association sportive et culturelle
Début décembre	14 h	Après-midi jeux	Salle de la Mairie	Association sportive et culturelle
Samedi 13 Décembre	12 h	Repas des Anciens	Salle de convivialité	Commune
Dimanche 14 Décembre	14 h 30	Noël des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des bénévoles, grâce à vous, notre village s'embellit et reste dynamique.

Informations pratiques

Démarches administratives :

Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous remercions de passer à la mairie pour remplir un formulaire.

Recensement militaire :

Il est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) de 16 ans, de s'inscrire au recensement militaire, afin d'effectuer la journée nationale qui leur permettra de découvrir notre système de défense et les débouchés qui leurs sont offerts.



Il est obligatoire d'avoir une attestation de recensement pour passer certains examens et le permis de conduire.

Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey possède un **Plan Local d'urbanisme (PLU)** qui permet de définir les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire, en fonction des contraintes naturelles et physiques et des orientations que la commune a choisi.

Afin d'éviter tout problème, lors de la réalisation de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il conviendra de vous référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme et de déposer en mairie une déclaration préalable (**1 mois avant les travaux**) ou un permis de construire (**2 mois avant les travaux**).

Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de les demander bien à l'avance lorsqu'on prévoit un voyage, un examen, etc...

Nous vous rappelons les délais pour obtenir des pièces d'identité :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
Passeport biométrique	10 ans*	1 à 2 mois	Mairie de JUSSEY**
Carte Nationale d'Identité	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

* 5 ans pour les mineurs

** les cartes d'identité et les passeports biométriques sont réalisés dans une commune équipée d'un dispositif adapté pour les titres électroniques sécurisés, il conviendra de prendre rendez-vous sur internet www.jussey.fr. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

Carte avantage jeune :



La commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes.

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune **de 10 à 17 ans inclus**. (l'appréciation de l'âge se fera en date du 1 septembre)

Permanences :

- **Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :**

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 – JUSSEY

 03.84.77.19.90

De **8h30 à 12h**, Du Lundi au Jeudi
De **14h à 17h**, Lundi et Jeudi uniquement

 cchvs@cchvs.fr



Site internet : www.cchvs.fr

- **Espace France Services :**

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 – JUSSEY

 03.84.77.73.77

De **8h30 à 12h**, Du Lundi au Vendredi
De **13h30 à 17h**, Lundi et Jeudi
De **13h30 à 16h**, Vendredi

 hauts-val-de-saone@france-services.gouv.fr

La maison France Services, c'est la possibilité d'être accueilli gratuitement par un agent, en toute confidentialité pour obtenir des informations et vous accompagner dans vos démarches administratives relevant de plusieurs organismes ou administrations publics.

Agence Postale Communale :



L'Agence Postale Communale se situe dans les locaux de la mairie et est ouverte aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 15h à 17h30 ;

Mardi et Vendredi : 10h à 12h et de 14h à 16h30

En contrepartie de la gestion de cette agence, la Poste verse une indemnité compensatrice de **1 335 € par mois** pour couvrir les frais de ce service.

Déchetterie :

Horaires d'été :
1^{er} mars au 31 octobre

Du Lundi au Samedi
9h à 12h et de 14h à 18h

Horaires d'hiver :
1^{er} novembre au 29 février

Du Mardi au Samedi
9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Déchetterie de JUSSEY :  03.84.68.17.44



Des difficultés avec le numérique :



Des ateliers « **gratuits** » ouverts à tous ont lieu **les jeudis matin de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h** à la salle de la Mairie.

Vous pouvez vous inscrire en contactant votre conseiller numérique **Christophe VESHALL au 07.85.62.28.63.**

Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRIT**  03.84.68.06.80 et **Mr François CARTERON** s'occupent de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, ils sont remplacés par Mr Jean Luc SIMONIN.
Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



Points d'apports volontaires biodéchets :



Une convention a été signée avec le SICTOM Val de Saône afin d'installer des **points d'apports volontaires mis à disposition gratuitement**.

Les emplacements des points sont les suivants :

-  Mercey, rue de la Ruotte à proximité de la benne à verre,
-  Gevigney, aux Eprettes à proximité de la benne à verre – en face la mairie - Rue des Chenevières vers le carrefour des lotissements.

Pour plus de renseignements : www.sictomvds.com

Téléassistance des personnes :

La commune considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées a passé une convention avec Présence Verte et ELIAD. **Les futurs abonnés résidents dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier ou d'installation.**

Le service de téléassistance des personnes permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire lui-même ou les services d'urgence en cas de besoin.



Vous pouvez contacter Présence Verte au 03.84.75.07.93 ou ELIAD au 03.84.75.97.50

Rappel des arrêtés municipaux ou préfectoraux :

Selon l'arrêté municipal du 6 octobre 2014, **les riverains sont tenus, à toute heure, d'enlever** la neige, la glace, les feuilles et branches mortes **sur le trottoir devant leur habitation** (ou sur une largeur de 1.50 mètre le long des habitations si la voie ne comporte pas de trottoirs), afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois.

Selon l'arrêté préfectoral du 18 mai 2066, les travaux de bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils **susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

-  Les jours ouvrables : de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**.
-  Les samedis : de **9h à 12h et de 15h à 19h**.
-  Les dimanches et jours fériés : de **10h à 12h**.

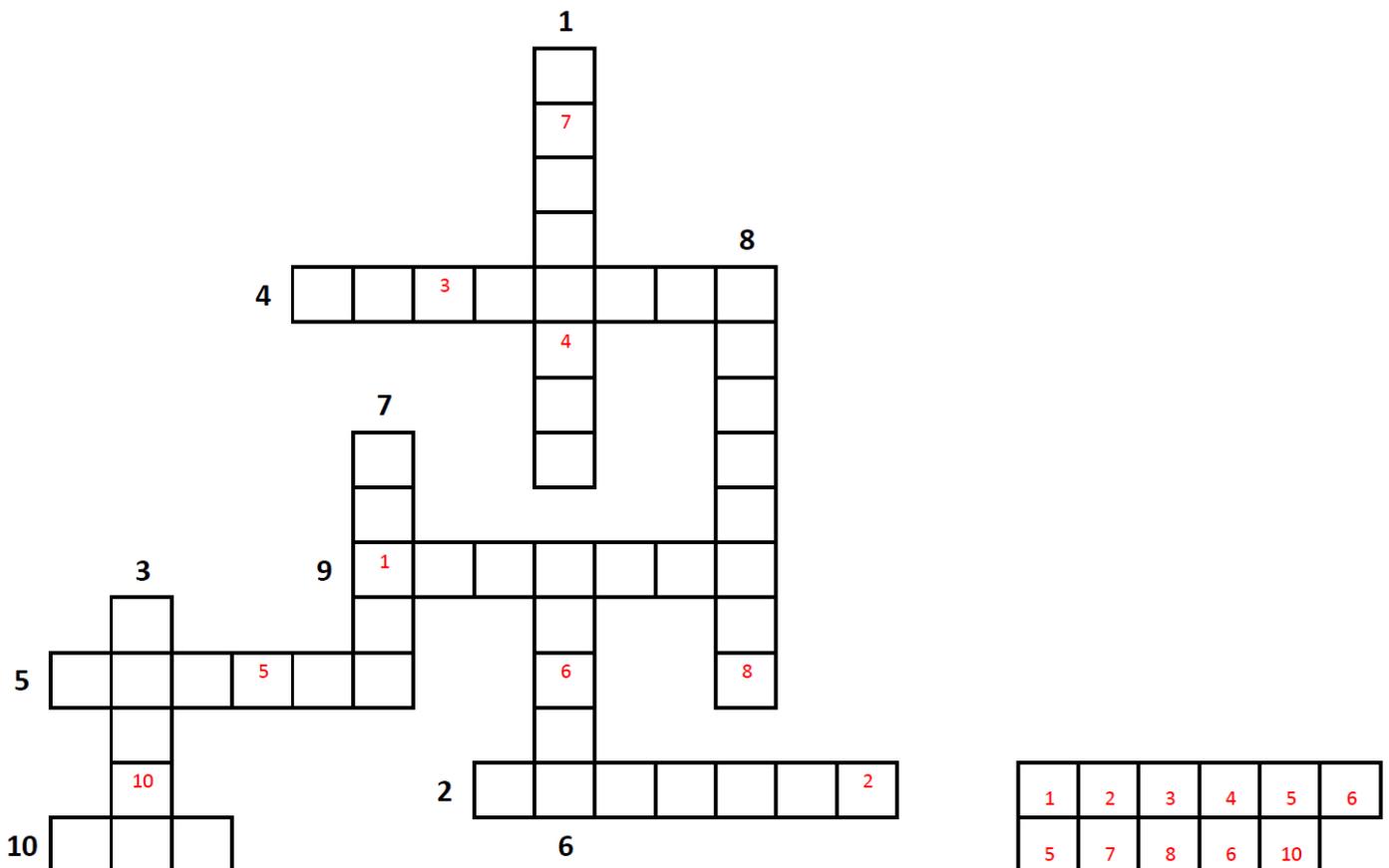
Selon, l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2011, **le brûlage à l'air libre de tous déchets est également interdit à l'intérieur de la Commune.**

Jeux sur l'histoire de la commune

Connaissez-vous Gevigney-Mercey ?

Pour gagner il faut remplir toutes les cases correctement, bonne chance.

1. Nom du ruisseau qui traverse Mercey et qui vient de Gésincourt.
2. Nom d'un saint de l'église de Gevigney qui est toujours avec Saint Ferjeux.
3. Expression signifiante « Non, pas du tout » que l'on retrouve dans la devise comtoise, « Comtois, rends-toi – *****, ma foi ».
4. Nom du monument en pierre que se situe entre Gevigney et Mercey avec une vierge à l'intérieur (Indice, il est écrit sur le monument en question).
5. Nom de l'allée d'arbre donnée par l'abbé se situant sur la propriété du château de Gevigney.
6. Nom de l'ancien bois se trouvant entre Mercey et Lambrey.
7. Nom d'une famille de seigneur de Gevigney mais aussi de Demangevelle et qui ont laissé leur trace sur les héraldiques des deux communes.
8. Nom de famille ayant eu le plus de décès lors de la Première Guerre mondiale.
9. Nom d'un ancien métier, artisan ou ouvrier qui construit et répare les trains des véhicules à traction animale (charrettes, chariots, etc.), en particulier, les roues de ces véhicules en bois.
10. Nombre de pilier du kiosque se situant sur la place des Ch'nans.



Remplissez les 10 cases et vous obtiendrez le nom du prêtre qui a œuvré pour la construction de l'église de Gevigney et dont la pierre tombale est visible dans l'allée de l'église

Le saviez-vous :

Le gentilé (dénomination des habitants d'un lieu) de Gevigney-et-Mercey, « Schnan » « Ch'nan », vient du patois « chi no' » qui veut dire « Chez nous ».

Coloriage de saison

Pour les petits, coloriage de saison



Réponse au jeu : 1 - BONCOURT ; 2 - FERREOL ; 3 - NENNI ; 4 - ORATOIRE ; 5 - VERDUN ;
6 - RIEPE ; 7 - CICON ; 8 - ETIENNEY ; 9 - CHARRON ; 10 - SIX

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins